



La lettre de NEMO N°12

OÙ EN EST-ON SUR L'ÉOLIEN OFFSHORE D'OLÉRON ET AUTRES PROJETS AU LARGE DE NOS CÔTES ?

Chères et chers élus, adhérents, sympathisants, citoyennes et citoyens de Charente Maritime,

10 ans déjà ! Le Collectif NEMO vous accompagne depuis 2016 sur l'éolien offshore au large de nos côtes, par ses alertes, ses conférences, ses 11 lettres ouvertes, ses interventions dans la presse, ses participations aux Débats Publics de la CNDP, aux enquêtes publiques du Comité de façade atlantique....

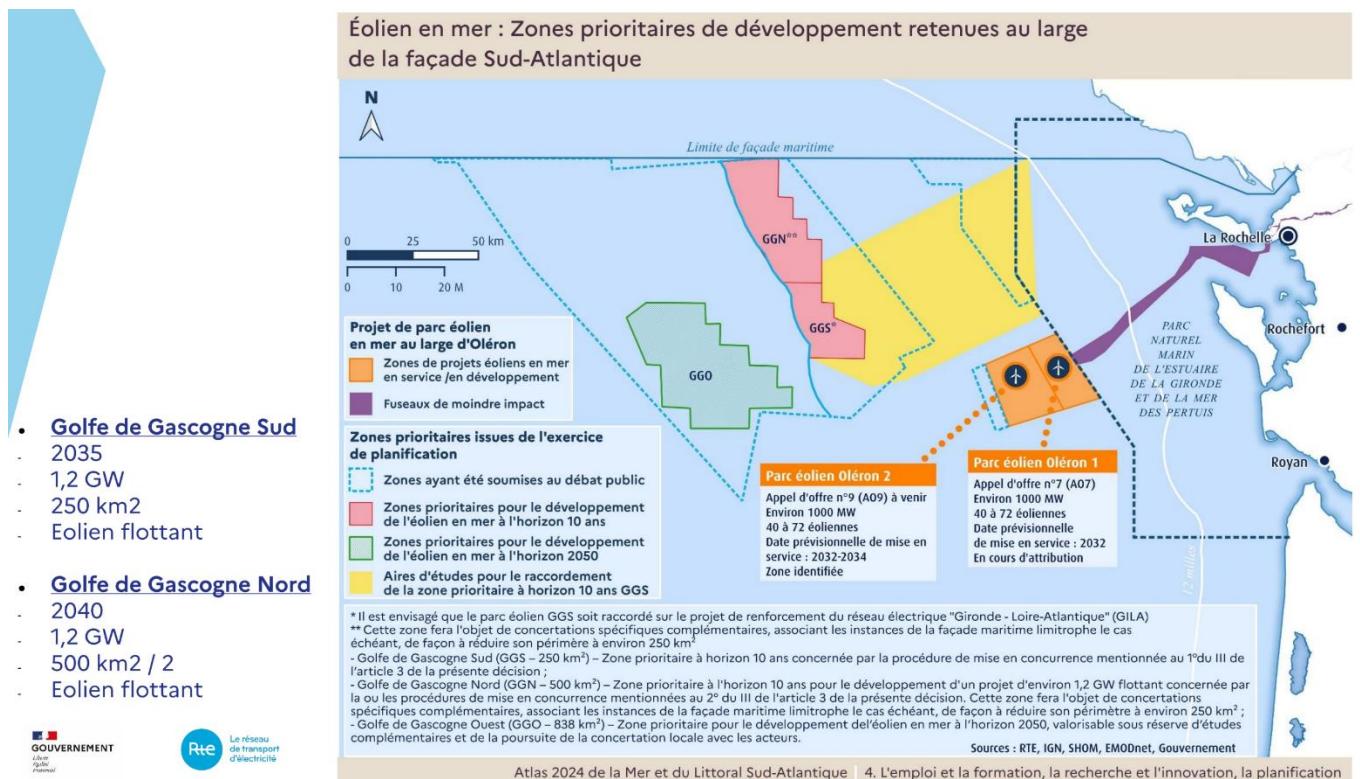
Avec des succès : avoir fait reculer 3 fois l'État et contrecarrer les projets des lobbies des énergies renouvelables et autres Syndicats qui, peu concernés par nos territoires, ne pensent qu'à servir leurs actionnaires avant de partir défigurer d'autres contrées ... après force promesses non tenues et destructions des écosystèmes naturels et humains !

Partis de la feuille blanche sur les sujets complexes de l'éolien industriel marin, nous avons rigoureusement documenté les dossiers écologique, industriel, technologique, économique, financier et social, au plus près des sources et des conseils les plus avisés pour constituer aujourd'hui un réseau respecté. Le Comité de Pilotage de NEMO réunit aujourd'hui 28 personnes, scientifiques, juristes, naturalistes, ingénieurs de l'énergie, représentants professionnels ..., toutes mobilisées au service de l'intérêt général.

En ce début 2025, 2 années après le Débat Public sur l'éolien industriel marin d'Oléron, nous souhaitons vous informer de la situation actuelle, documentée, **avec rigueur et exactitude, à la NEMO** et en s'appuyant sur **la lecture attentive des réalisations, expériences, actualités** de 10 ans d'Eolien Industriel offshore en Europe et dans le monde.

1- OÙ EN SONT LES PROJETS ÉOLIENS OFFSHORES PRÉVUS PAR L'ÉTAT AU LARGE DE NOS CÔTES ? CE QUI EST DÉCIDÉ, CE QUI SE PROFILE :

- ▶ Les projets Oléron 1 et 2, en orange sur la carte, programmés pour 2032 – 2034, à 50 km d'Oléron et de Ré, n'ont pas encore fait l'objet de décisions administratives et juridiques. Mais situés en zone Natura 2000, nous poursuivons les contentieux.
- ▶ Les projets en rose, Golfe Gascogne Nord et Golfe Gascogne Sud, pour 2035, à 100 km d'Oléron et Ré, ne sont pas en Natura 2000.
- ▶ Les projets en vert, Golfe Gascogne Ouest, pour 2050, à 135 km d'Oléron et Ré, ne sont pas en Natura 2000. L'Etat nous a donc partiellement écoutés...



Planification éolien offshore - Commission spécialisée éolien en mer 17/12/2024

2- DE LOURDS CONTENTIEUX À VENIR POUR LES PROJETS ÉOLIENS « OLÉRON 1 ET 2 » (A07-A09) AU LARGE DE NOS CÔTES CHARENTAISES : UNE INCONNUE SUPPLÉMENTAIRE.

- ▶ Recours de Nature Environnement 17 devant le Conseil d'Etat

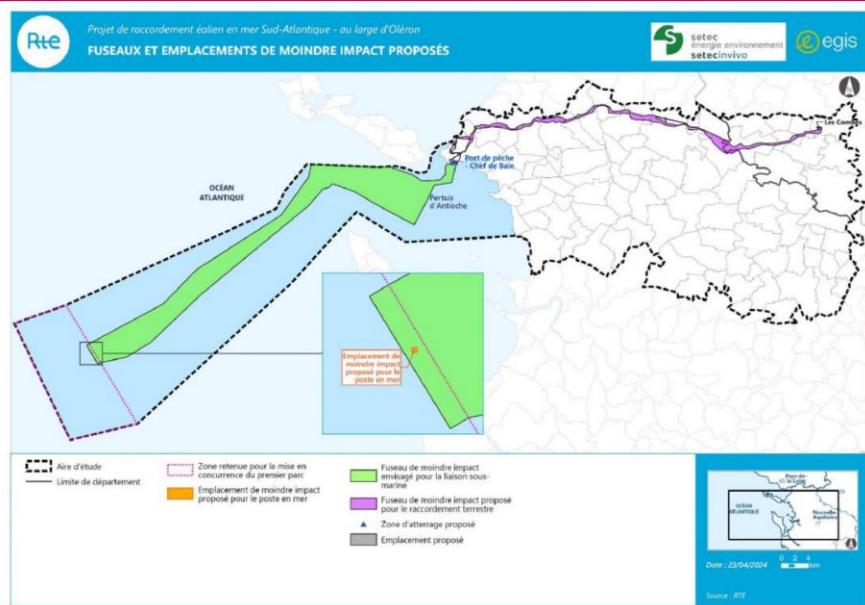
NE 17 a déjà déposé un recours au Conseil d'Etat pour contester la décision officialisant la localisation de deux parcs en Natura 2000 Zone de Protection Spéciale. Le Conseil d'Etat a répondu que cette contestation n'était pas recevable **A CE STADE**, avant l'étude d'impact environnemental et avant l'Autorisation Environnementale de faire le parc en 2030. Par ailleurs, un dépôt de plainte auprès de la Commission Environnement de l'Union Européenne a été déposé par NEMO, NE17 et nombre d'associations. La Commission s'est référée au débat public « la mer en débat » dans sa réponse alors que Oléron 1 et 2 relèvent du débat public spécifique de 2022 ce qui lui a été signifié pour reconstruire sa réponse.

- **La LPO ET D'AUTRES ACTEURS**, préparent pour Oléron 1 et 2, Dunkerque et autres parcs en NATURA 2000, les lourds contentieux correspondants, à la fois auprès du Conseil d'État et de la Commission Européenne, cela dès que les Autorisations Environnementales de réaliser ces parcs seront données.

3- DES PROJETS À TECHNOLOGIES ET CONTRAINTES INCONNUES, DONC À COÛTS INCONNUS POUR LES INDUSTRIELS:

- Une première inconnue est due aux profondeurs du Golfe de Gascogne et à ses turbulences hivernales pour l'éolien posé et flottant. Jamais encore, des éoliennes aussi gigantesques n'ont été mises en exploitation dans le monde avec de telles contraintes. Ce seront donc de véritables prototypes qui posent question à défaut d'expériences industrielles acquises in situ.
- Autre inconnue, la durée de vie de ces parcs frappés de gigantisme (dimensions, poids, manipulation, ancrage, pose, maintenance ...). Car le modèle économique est évidemment très différent selon que la durée de vie des éoliennes est de 15 ans ou 25 ans, au bout desquels... il faudra faire de nouvelles fondations, constructions, mises en services suivies de leurs démantèlements ! 3 fois au moins pour un parc éolien d'une durée de concession de 40 à 60 ans !
- Quant aux coûts de raccordements à la Très Haute Tension pour Oléron 1 confirmés par Réseau Transport Electricité (RTE), d'1 milliard d'euros en 2023, ils sont passés à 2,5 milliards d'euros en 2024. Combien demain ?

Le fuseau de moindre impact proposé



Raccordement Oléron 1 -Commission spécialisée Eolien en mer Juillet 2024

Qui paiera ? Les subventions du « riche » Etat français ? Ou les citoyens sur leurs factures d'électricité et de carburants au travers des taxes, CTA et autres CSPE ?

Avec les annonces confirmées d'abandons de nombreux parcs offshore, à l'initiative des industriels tels Siemens-Gamesa, Vestas, General Electric, (Belle Ile, Mer du Nord, USA ...) et les licenciements en France dans l'embryon de filière offshore, les inquiétudes sont réelles !

4- L'ÉOLIEN INDUSTRIEL OFFSHORE : QUELS BÉNÉFICES POUR LES POPULATIONS ? LE TRISTE EXEMPLE DE L'ALLEMAGNE, ET L'ESCROQUERIE « ON VA SAUVER LE CLIMAT » !

Que voulons-nous ?

- Une électricité toujours de plus en plus chère ? (déjà + 78 % en 10 ans)
- Une fragilisation des entreprises du fait des coûts de l'énergie (+ 110 % entre 2022 et 2024) ?

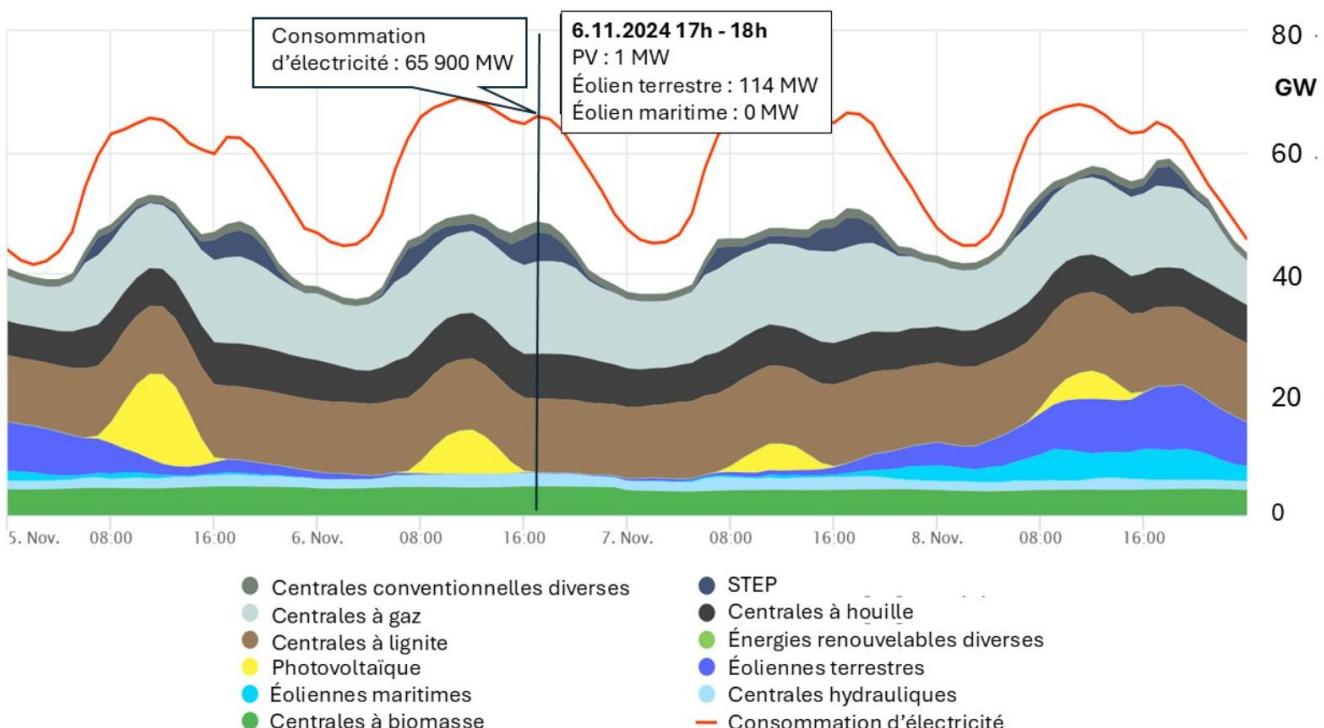
- Une sécurité d'approvisionnement incertaine (rapport énergies intermittentes / énergies pilotables – dépendance aux ressources étrangères) ?
- Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre par doublement des moyens de production (avec l'éolien + le photovoltaïque) alors que la France dispose aujourd'hui d'une électricité décarbonée à 93 % grâce, en grande partie, au nucléaire et à l'hydraulique ?
- Des dépenses colossales pour adapter nos réseaux aux nouvelles énergies (plus de 30 Milliards € par an et des modifications structurelles inédites) ?¹

NOUS NE VOULONS PAS SUIVRE LE CHEMIN DE L'ALLEMAGNE, dont les échecs sont aujourd'hui attestés.

Ils sont l'illustration éclatante d'errements idéologiques² (75 Milliards d'€ par an depuis 10 ans pour l'Energiewende), qui, pour se passer de l'énergie nucléaire décarbonée, a tout misé sur des énergies supposées vertueuses pour le climat **EN AUGMENTANT SANS CESSE LES COUTS DE SON ÉLECTRICITÉ ET SES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES THERMIQUES ISSUES DU GAZ ET CHARBON...**

Or, le gaz (418g de CO2/kWh), et encore plus le charbon (1060 g de CO2 /kWh), émettent quantité de gaz à effet de serre, nocifs pour le climat. L'Allemagne a réussi à augmenter ses émissions de GES (l'industrie allemande pollue 7 fois plus que l'industrie française) après avoir couvert son territoire et ses espaces marins d'éoliennes, tout en dépendant du gaz russe (jusqu'à l'invasion de l'Ukraine) et de mines de charbon (le terrible lignite en particulier), mortelles pour l'avenir de la planète.

Cherchez l'erreur !



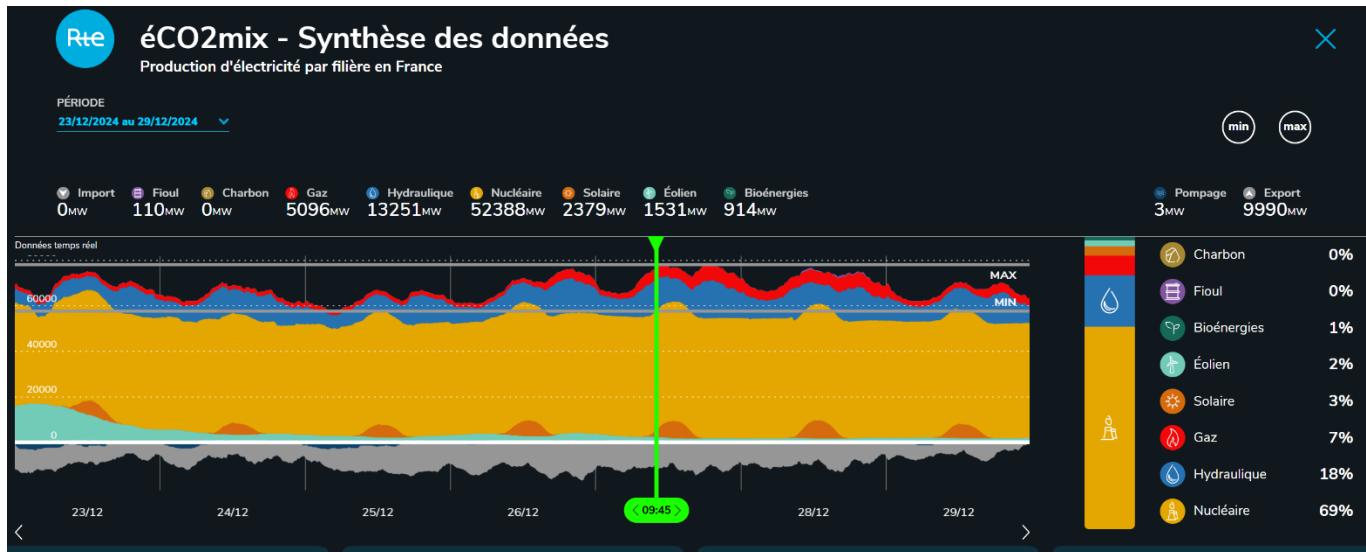
La panne des renouvelables en Allemagne 1ère semaine de novembre 2024 source BNetzA/SMARD /2/

¹ <http://www.eolien-oleron.fr/wp-content/uploads/2025/03/lettre-aux-elus-au-sujet-de-leolien-et-du-solaire-PV-20-03-2025-1.pdf>

² <https://atlantico.fr/article/decryptage/cette-catastrophe-energetique-et-environnementale-dans-laquelle-senfonce-lallemande-et-les-ecologistes-ny-sont-pas-pour-rien-fabien-bougle>; <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/lallemande-le-climat-et-lenergie-anatomie-dune-chute-2045602>;

- Les énergies éoliennes et photovoltaïques **ont un vice majeur : variables et intermittentes, elles ne fonctionnent pas tout le temps**. Certains jours, certaines saisons, certains horaires, le vent souffle moins, le soleil brille moins, parfois plusieurs jours d'affilée. Il est alors nécessaire de recourir à d'autres sources d'énergie, dites pilotables, comme le gaz, le charbon ... surtout quand on a abandonné le nucléaire (4g de CO2/kWh). voyons ci-dessous la période du 23/12 au 29/12/2024 pour la France.

1^{er} exemple :

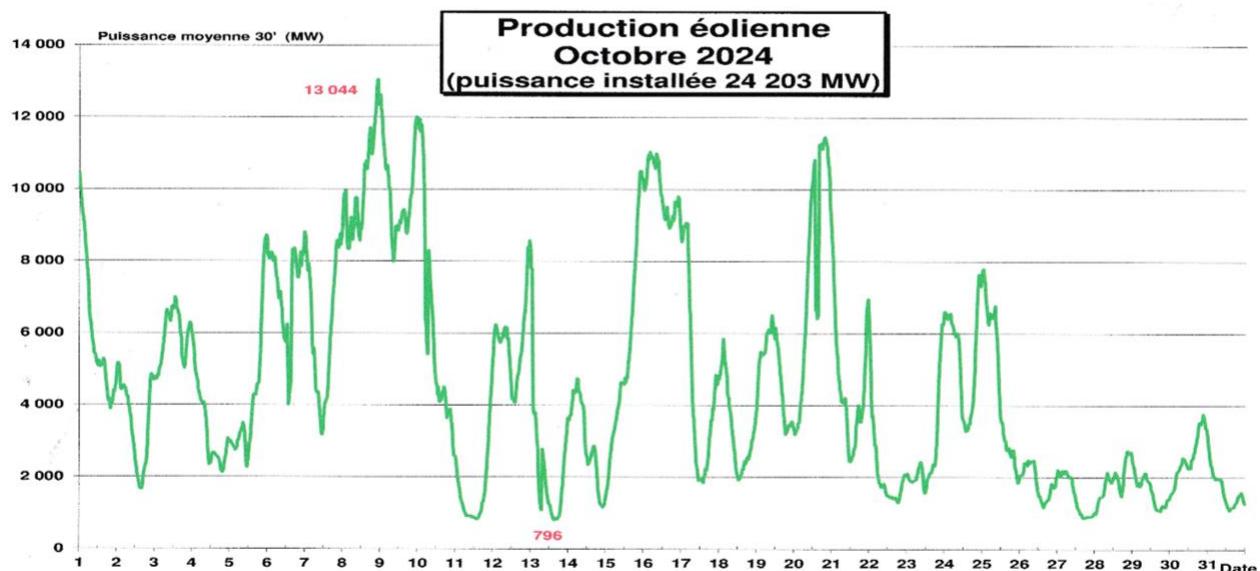


<https://www.rte-france.com/eco2mix/synthese-des-donnees?type=production#>

2^{ième} exemple :

| **Puissances effectives fournies en Octobre 2024 par l'éolien et le solaire PV en France.**
https://www.energetique.com/file/ARCEA/RTE/2024/Stat_RTE_2024-10.pdf page 15 Courtoisie JP Hulot

Production éolienne d'Octobre 2024 au pas de 30 minutes :



On observe un grand nombre de jours de puissance effective très faible à presque nulle, dont cinq jours de suite fin Octobre 2024. Cette alternance incessante de faible et forte puissance délivrée s'observe dans tous les pays d'Europe de façon le plus souvent simultanée.

Les énergies éoliennes et photovoltaïques ont un vice majeur..

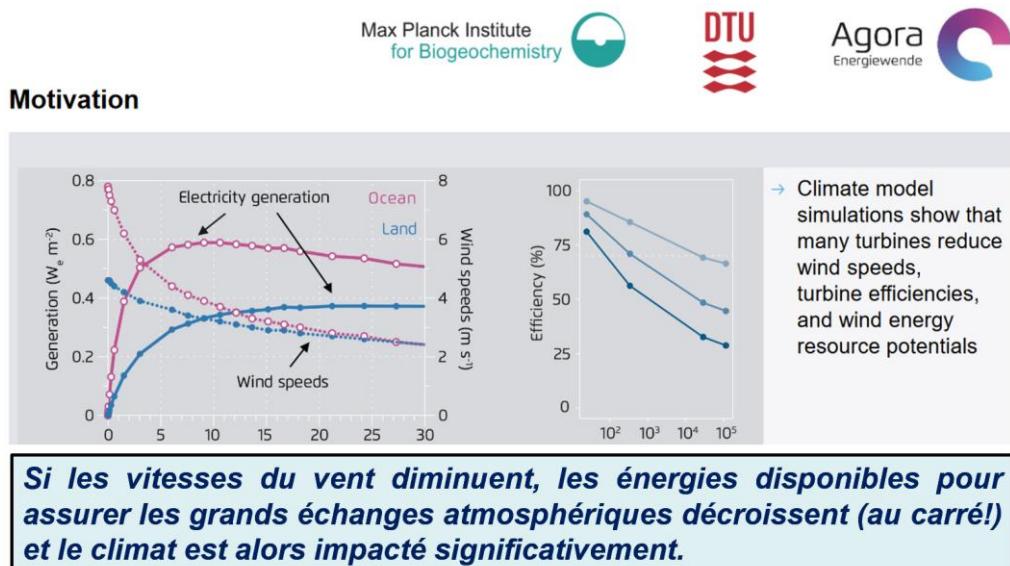
Pourquoi s'entêter dans cette voie sans issue ? On se perd en conjectures ... Idéologie toujours présente au sein de l'État français ? Incompétence grave ? Poids des lobbies ? Refus de reconnaître ses erreurs ?.... A un moment où les finances du pays sont au plus mal, ce sont **des centaines de milliards d'euros** qui vont être engagés sur les vingt prochaines années, au détriment des entreprises et des ménages, **SANS REGLER LA QUESTION CLIMATIQUE, EN EMETTANT TOUJOURS PLUS DE CARBONE !**

4- LES PREUVES INDISCUTABLES D'UNE NOUVELLE PROBLEMATIQUE ÉCOLOGIQUE NÉE DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE PARCS OFFSHORES ET DE LEURS DESTRUCTIONS ÉCOLOGIQUES

- Une nouvelle problématique écologique et non dérisquée :

L'énergie cinétique du vent est le moteur principal des grands mouvements atmosphériques. Les flux énergétiques en jeu dans ces phénomènes sont colossaux. Leurs ordres de grandeur ne sont plus éloignés des puissances des grandes installations éoliennes existantes et programmées. En captant une partie importante de cette énergie cinétique du vent pour la transformer en électricité, de telles installations pourraient avoir des conséquences sur le climat à l'échelle du continent. Ces conséquences commencent aujourd'hui à être constatées et mesurées en Europe³, aux Etats-Unis et même en Chine.

En Allemagne, la diminution significative des vents est observée et quantifiée. Le Max Planck Institut (CNRS allemand) confirme cette évolution ainsi que le lien avec la multiplicité des grandes installations éoliennes qui réduisent les vitesses du vent et la ressource énergétique éolienne. L'affaiblissement du vent, à son tour, exacerbe le changement climatique en libérant de l'espace pour les zones de haute pression statique productrices de sécheresses comptées en semaines ou même en mois.



Aux Etats-Unis, une tendance significative du réchauffement (supérieure aux tendances terrestres moyennes globales !) est constatée sur les régions disposant d'installations éoliennes très importantes.

Cette modification profonde des flux atmosphériques par les parcs éoliens a aussi des conséquences en mer (interactions océan-atmosphère : intensité et direction des courants marins de surface, échanges physiques air eau, transit des sédiments et biologie marine sur des surfaces bien plus considérables que la surface des parcs).

Ces modifications ne sont pas anticipées par les études environnementales de dérisquage censées accompagner la création de ces parcs.

- Les destructions écologiques documentées et non dérisquées :

³ <https://www.nature.com/articles/s41598-021-97055-3>

[VOIR LES 11 LETTRES DE NEMO](#) sur le site internet de notre collectif⁴.... Au-delà des destructions inhérentes à chaque parc industriel éolien dont on attend toujours la prise en compte, les effets cumulés de leurs grand nombre (effets barrières, multiplications des travaux pendant une durée de concession de 40 à 60 ans, non prises en compte des bouleversements écosystémiques), constitueront un désastre écologique majeur.

Malgré tout cela, le gouvernement (idéologie ? errements ? Lobbies ?) officialise actuellement la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3), dans un exercice très discutable de planification des installations et de la transition énergétique, pour la période 2025-2035.

Il acte la poursuite de cette course aux énergies intermittentes avec son gigantisme, ses destructions écologiques, ses gabegies économiques et financières dans un contexte international, économique, financier pour le moins incertain !

Et pour le profit exclusif des industriels danois, allemands, américains et chinois....

Le Collectif NEMO, et tous les membres et organisations qui le composent, empêcheront avec détermination l'installation destructrice et dispendieuse d'OLERON 1 et 2 en zone Natura 2000 ! VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !

⁴ http://www.eolien-oleron.fr/#flipbook-df_3245/3/

COLLECTIF NEMO : NON A L'EOLIEN MARIN A OLERON ET A SES EXTENSIONS

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et d'une Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000, et à l'époque au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais

Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes....

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer en zone naturelle protégée ne doit pas être autorisée.

Signataires de ce courrier :

Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bernard DURAND

Ingénieur
Ex Directeur de l'Ecole nationale supérieure de géologie
Ex Président du Comité scientifique de l'European Association of Geoscientists and Engineers
Membre de NEMO



Alain DAUBIGNÉ

Ex Cadre secteur bancaire
Collectif Oléronais
Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO

